

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 21 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 14 décembre 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	45
Votants :	48
Pour :	47
Contre :	1
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT, Béatrice ROLLAND représente Charles SOL, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD, René GAILLARD représente Claude SAUTIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Guy COUPLET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jacques MIGNOT, Charles SOL, Serge EYMARD, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Camille GERAUD, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Arlette VERDIER, Sabine MALARD, Francis VALADE, Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Signature d'une promesse de bail de location avec la société JP Énergie Environnement concernant le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Thenon

À l'effet d'installer une centrale photovoltaïque utilisant l'énergie radiative du soleil sur le TERRAIN désigné ci-dessous, le PROMETTANT-BAILLEUR a proposé au PRENEUR de lui en concéder, pour une période de longue durée, la jouissance exclusive, à charge d'y édifier ou faire édifier ladite centrale photovoltaïque.

Le moyen juridique retenu par les parties pour réaliser cette opération est le bail emphytéotique tel qu'il se trouve défini par les dispositions légales au sein de la promesse de bail.

Dans ce cadre, le PRENEUR va engager des études en vue de la conception et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

La Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort sise Pôle des Services Publics, représenté par M. BOUSQUET, agissant en qualité de président propriétaire.

La Société dénommée « JP Énergie Environnement », représentée par Monsieur Sylvain VASSEUR agissant en sa qualité de Responsable Développement Photovoltaïque dûment habilité aux fins des présentes par Xavier NASS, Directeur Général, domicilié es qualité au dit siège social, 12 rue Ferdinand Buisson, SAINT CONTEST (14280). Ci-après dénommée « LE PRENEUR »,

LESQUELS, préalablement à la promesse de bail emphytéotique faisant l'objet des présents, ont exposé ce qui suit :

Désignation du terrain objet du présent bail emphytéotique

Le BAILLEUR est propriétaire des parcelles ci-dessous désignées, « ci-après, le TERRAIN » :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface	Commune
B	395	Les Sarlandais	1 ha 14 a 45 ca	THENON
B	403	Les Sarlandais	70 a 32 ca	THENON
B	462	Les Sarlandais	84 a 60 ca	THENON
B	914	Les Sarlandais	23 a 72 ca	THENON
B	916	Les Sarlandais	39 a 97 ca	THENON
B	918	Les Sarlandais	163 ca	THENON
B	920	Les Sarlandais	1 ha 00 a 73 ca	THENON
B	922	Les Sarlandais	96 a 83 ca	THENON
B	924	Les Sarlandais	51 a 41 ca	THENON

M. le Président indique, ensuite, que cette promesse de bail, pour une durée de 5 ans, concerne le lancement des études et que si elles s'avèrent positives, un nouveau bail sera passé après obtention du permis de construire pour une durée de 25 ans et au rapport locatif annuel de 2 000 € l'hectare (révisé annuellement selon l'évolution de l'indice des prix). Puis, il présente le projet de promesse de bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- ✓ **EST FAVORABLE** à l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les terrains désignés ci-dessus,
- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour que la société JPEE étudie sur ces terrains la possibilité d'implanter une centrale photovoltaïque,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la société JPEE tout document afférent au projet et notamment les promesses de bail et de constitution de servitudes relatives au projet ainsi que toutes les pièces nécessaires au dépôt des permis de construire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 22/12/2015.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20151221-DE2015098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015

Dominique BOUSQUET.